

Frédéric Borloz – Conseiller d'Etat
Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Société pédagogique vaudoise
Chemin des Allinges 2
1006 Lausanne

Réf. NJN/BMA

Lausanne, le 10 septembre 2026

Révision urgente de la politique d'achat des équipements informatiques destinés au personnel enseignant

Madame la Co-présidente,
Monsieur le Co-président,
Monsieur le Secrétaire général,

Nous vous remercions pour la transmission de vos préoccupations. Nous avons à cœur de répondre au mieux aux besoins du corps enseignant dans l'exercice de ses missions professionnelles, notamment :

- l'enseignement en classe auprès des élèves ;
- la préparation des cours et la création de supports pédagogiques ;
- la gestion des tâches administratives.

Au vu des expériences menées dans le cadre du déploiement et de l'évolution des outils numériques ainsi que des retours recueillis auprès des acteurs du terrain, la DGEO a fait évoluer son dispositif de renouvellement du matériel informatique. Cette évolution tient compte de la diversité des usages professionnels liés à l'enseignement, pour lesquels les besoins peuvent varier selon les degrés et les pratiques.

Dans ce cadre, la DGEO prévoit désormais d'offrir aux professionnels le choix entre une tablette et un ordinateur portable lors du renouvellement de leur équipement professionnel.

Nous avons ainsi le plaisir de vous informer du lancement de ce dispositif dès cette année scolaire. Afin de permettre un choix éclairé, les enseignants seront accompagnés dans l'identification de l'équipement le plus adapté à leurs besoins, en tenant compte des usages pédagogiques, des avantages et des limites de chaque solution ainsi que de leurs compétences médiatiques et numériques.

Les choix d'équipement opérés par la DGEO reposent sur une évaluation globale intégrant les besoins pédagogiques, les exigences techniques, la sécurité, la durabilité des équipements ainsi que les coûts sur l'ensemble de leur cycle de vie.

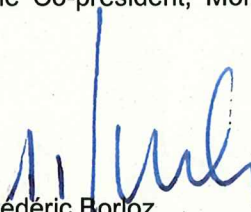
Le renouvellement actuellement engagé s'inscrit également dans le remplacement progressif des équipements arrivant en fin de vie ou ne répondant plus aux contraintes de sécurité.

Au regard de cette évolution déjà engagée, la DGEO considère que les objectifs poursuivis par votre demande sont pris en compte dans le cadre du dispositif désormais mis en œuvre.

La DGEO se tient naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous espérons que ces éléments répondent à vos préoccupations et apportent les clarifications attendues concernant l'équipement informatique mis à disposition du corps enseignant.

Veuillez agréer, Madame la Co-présidente, Monsieur le Co-président, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes distingués messages.



Frédéric Borloz

Copie

- Cédric Blanc, Directeur général DGEO
- Nathalie Jaunin, Directrice générale adjointe DGEO-DP
- Bertrand Magnin, Responsable d'unité Éducation numérique DGEO-DP
- Hervé Géraud, Responsable d'unité CIPEO-DP
- Sacha Horovitz, Spécialiste transition numérique et communication